



Procédure Passerelles 2025 : Accès direct en 2^{ème} ou 3^{ème} année des études de Santé

Arrêté du 22 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 24 mars 2017 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

Le dossier du candidat doit être transmis **uniquement par mail, en un seul document**, à l'adresse suivante : polesante-passerelles@univ-reims.fr

Date limite d'envoi de votre dossier est fixée : 15 Mars 2025

ETAT CIVIL

Nom patronymique : _____ Épouse : _____
 Prénom : _____
 Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
 Adresse postale : _____
 Courriel : _____ Tél portable : _____
 Numéro d'étudiant (pour les étudiants inscrits à l'URCA) : _____

CURSUS

	Etablissement d'inscription <i>Exemples : Lycée Clémenceau, UFR S.E.N,...</i>	Cursus suivi <i>Exemple : Terminale S, L1 Biologie, ...</i>	Validation d'année (OUI/NON) <i>indiquer la mention</i>
2021-2020			
2022-2021			
2023-2022			
2024-2023			
2025_2024			Premier semestre validé (OUI /NON)
Baccalauréat : Année d'obtention :		Série :	Mention :

NOMBRE D'INSCRIPTION EN PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE (PACES) :

Aucune Une seule inscription année :

Nombre d'inscription pour une passerelle :

Aucune Une seule inscription année :

Aucune Une seule inscription année :

DEPOT DE CANDIDATURE :

Etablissement souhaité :

Filière souhaitée : Médecine Pharmacie Odontologie Maïeutique

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à

Signature obligatoire :

Le :